



## SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

**Monsieur Gaël PERDRIAU**  
**Maire de la Ville de Saint-Étienne**  
**Hôtel de ville**  
**BP 503**  
**42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1**

Saint-Étienne, le 9 avril 2025

Objet : « *Préavis de grève pour les 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 avril 2025* »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour les 16,17,18,19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 avril 2025 de 11h à 23h59 pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Nous avons suivi avec attention les débats du dernier conseil municipal et les budgets alloués aux missions de la collectivité. Nous avons également pris note de vos communications dans les médias et sur les divers réseaux sociaux.

Nous prenons donc acte que les comptes de la collectivité sont aujourd'hui « au vert ». Une excellente nouvelle qui vient percuter les motifs de refus que vous nous opposez systématiquement sur toutes nos revendications exposées encore dernièrement.

Toutefois, il ne s'agit pas de faire des « coups de com » à visée purement électoraliste, mais bel et bien de prendre acte des besoins des stéphanois.e.s et de donner les moyens aux agents de la collectivité de les satisfaire en améliorant leur condition de travail, en reconnaissant leur qualification et expertise, en combattant les effets de la pénibilité des métiers et en redonnant le sens premier aux missions assurées quotidiennement.

Ainsi, notre syndicat demande l'ouverture de négociations sincères et loyales sur les sujets suivants :

- Arrêt immédiat de tous les projets de fermeture et/ou d'externalisation de services
- Arrêt de la mise en œuvre des destructions des services publics offerts aux Stéphanois
- Arrêt immédiat de toutes suppressions de postes et revenir à des effectifs permettant d'assurer pleinement les missions de services publics
- Réouverture de négociations loyales autour du temps de travail et des plannings imposés
- **Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles**
- Annulation de la décision arbitraire de l'augmentation du temps de travail de 1h/ semaine

- **Participation employeur mutuelle/prévoyance à hauteur de 50 %**
- Conciliation vie personnelle/professionnelle : mise en place d'un règlement pour l'octroi de temps partiels sur autorisation, équité de traitement sur les ASA
- Compensation financière de la suppression des « 3 mois de bon soldat »
- **Mise en place d'un plan rapide de convergence des traitements indemnitaires en vue d'aligner VSE à la hauteur de SEM et de la valeur faciale des titres restaurants**
- Paiement intégral des frais de stationnement liés aux lieux de la prise de poste pour les agents concernés
- Arrêt immédiat de toutes formes de pressions et/ou répressions liées à l'exercice du droit syndical par un élu ou mandaté de la CGT
- **Déprécarisation des contractuels et des vacataires**
- **Maintien à 100% de la rémunération en congés maladie ordinaire**
- Priorisation aux agents (intra et extra muros) recherchant une place en crèche

Les besoins des usagers sont particulièrement importants sur certaines directions et il vous appartient d'y répondre et de les satisfaire. Pour y parvenir il vous faut prendre les mesures nécessaires sur :

**Pour la direction petite enfance / éducation :**

**Pour le service Petite enfance :**

***Pour le personnel des EAJE :***

- Reconnaissance de la pénibilité par l'attribution de 6 jours de RTT compensatoires de sujétions spécifiques.
- SMAF ITD niveau 3 pour tous les agents.
- Modification du RIFSEEP :
- Passage en CG2 des CAP Petite Enfance e
- Modification des paliers sur la grille des AP en palier 2/3 contrairement au palier 1/2
- Stationnement gratuit
- Arrêt immédiat de comportements déviants et managements toxiques.
- Arrêt immédiat de toutes formes de pressions et/ou répressions liées à l'exercice du droit syndical par un élu ou mandaté de la CGT ainsi que sur l'exercice du droit de grève pour les agents.
- Equité de traitement des règles RH de la ville avec les autres services (heures supplémentaires rémunérées ou récupérées au choix de l'agent, autorisation d'absence, respect des règlements du service, entretiens professionnels, droit à la déconnexion...)
- Mise en place d'un plan de lutte contre l'inaptitude et l'usure professionnelle avec la F3SCT et la médecine préventive (bilan mi-carrière, suivi auditif plus poussé, amélioration de la qualité de vie au travail...)
- Recrutement en urgence pour palier au sous-effectif et amélioration de la qualité d'accueil des familles et des conditions de travail des agents par la création :
- Recrutement d'un poste de psychologue de crèche
- Recrutement d'un poste de psychomotricien
- Recrutement de 8 Postes d'AP/Cap pour une mise en place de renfort. (A hauteur d'un demi-poste supplémentaire sur les petites structures, et d'un poste sur les moyennes et grandes structures) afin de pouvoir respecter les taux d'encadrement et répondre aux besoins de l'enfant.
- Recrutement à égales qualifications
- Formation aux gestes qui sauvent pour tous les agents
- Développer l'apprentissage (1 apprenti par structure) AP/CAP et EJE
- Revoir les travaux en lien avec la CAF sur le FME dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail

***Pour les volantes :***

- Application du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 rendant obligatoire l'analyse de la pratique Professionnelle
- Passage à 38h

- Dotation d'un téléphone et d'une adresse mail professionnelle
- Mise en place d'un suivi d'heures mensuelles ainsi qu'un suivi des congés
- Augmentation de la SMAF volante
- Méthode HACCP pour tous les agents amenés à passer en cuisine
- Mise en place d'une dotation vêtements de travail et EPI
- Mise en place d'une organisation pour la pose de congés.
- Réunion d'équipe régulière, et accès aux demandes formations

#### **Pour le service éducation :**

- Octroi SMAF palier 3 (100€) pour l'ensemble des ASR et ATSEM
- Mise en place d'une ATSEM par classe à temps plein et mettre fin au sous-effectif chronique constaté et mesurable
- Clarification des missions et du profil de poste des vacataires sur le temps méridien
- Mise en place d'une formation obligatoire « approche de l'enfant » notamment pour l'encadrement des enfants porteur de troubles et d'handicap
- Mise en place d'APP (analyse de la pratique professionnel)
- Remise des plannings de congés annuel (CP, RTT visible)
- Rappel écrit et informel du principe et des règles liés au temps annualisé ainsi que des calculs liés à l'établissement des plannings individuels
- Accès aux outils de communication (Ohris congé, Foederis, intranet, boîte mail pro, publications syndicales)
- Reconnaissance des qualifications par la valorisation financière de celles-ci
- Reconnaissance des sujétions spécifiques liées aux métiers concernés et à leur pénibilité par l'octroi de jours de sujétions supplémentaires
- Intégration dans le DU des chartes CGT portant sur les métiers d'ATSEM, ASR et AT

#### **Pour la direction 2S :**

- Embauche des effectifs suffisants (Animateurs, cuisines, AS et agents d'entretien et de service) pour permettre une bonne prise en charge des résident(e)s
- Remplacement à temps plein des temps partiels thérapeutiques (jours et nuits)
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers par l'octroi de jours de sujétions
- Remplacement systématique des agents absents et ce quel que soit la cause de leurs absences
- Reconnaissance financière de la pénibilité au travail liée à ces métiers par une SMAF dédiée
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles par l'octroi de jours de sujétions
- Sécurité des agents travaillant de nuit dans les EHPAD et foyer logements
- Mise à disposition des moyens matériels suffisants
- Sécurité des agents et des personnes âgées la nuit dans les différentes structures (EHPAD, foyer autonomie)
- Respect du droit à la formation individuel et des demandes faites par les agents
- Respect et bienveillance envers les agents titulaires et les contractuel(le)s
- Favoriser un management harmonieux et bienveillant
- Respect des règles de désignations et des effectifs cibles définis
- Renforcement du pool volant (agents d'entretien et de service et cuisines)

Enfin, la politique de gestion des déchets et de la propreté que vous avez mis en place doit impérativement être re-questionnée à la vue de l'échec de celle-ci que chacune et chacun peut constater chaque jour.

L'augmentation des interventions, la multiplicité et la diversité des tâches aujourd'hui assumées par les agents de la direction cadre de vie imposent la mise en œuvre de décisions venant améliorer leurs conditions de travail et reconnaître leurs qualifications et expertises. Ainsi nous vous demandons :

#### **Pour la direction Cadre de vie :**

##### **Service nettoyage :**

- Remise en cause de la politique de gestion des déchets et du nettoyage visant à améliorer les conditions de travail et la cadre de vie des usagers stéphanois
- Reconnaissance de la pénibilité des métiers par l'octroi de jours de sujétions supplémentaires
- Reconnaissance financière de l'expertise et de la pénibilité SMAF à 150 Euros
- Augmentation de l'enveloppe dédiée aux vêtements de travail
- Remplacement des congés longue maladie et pourvoir aux postes vacants
- Respect des plannings événementiels
- Mise en place d'une astreinte complète VH piétonne
- Remplacement de chaque poste d'encadrant vacant
- Révision des EPI avec les agents et la F3SCT

**Service HGEN :**

- Augmentation des effectifs pour revenir à ceux initialement décidés et votés en CST
- Renouvellement du matériel
- Reconnaissance de la pénibilité des métiers par l'octroi de jours de sujétions supplémentaires
- Reconnaissance financière de l'expertise et de la pénibilité SMAF à 150 Euros
- Augmentation de l'enveloppe dédiée aux vêtements de travail
- Révision du cycle horaire sur avril mai et juin
- Remplacement des congés longue maladie

Cordialement.



Sylvain VALLA,  
Secrétaire général